Demande de location de la <u>Chapelle de Boondael</u> Avant toute demande de location, il est indispensable de contacter le Service de la Culture pour convenir de date(s) libre(s), et de poser

une option. Ce document doit être complété par après et tient lieu de demande formelle de location ; il est indispensable pour confirmer l'option et présenter votre demande au Collège des Bourgmestre et Échevins de la Commune d'Ixelles, il faut l'envoyer par mail ou par poste à l'adresse suivante :

Collège des Bourgmestre et Echevins – Service de la Culture, Chaussée d'Ixelles, 168 à 1050 Ixelles tél. 02/515 64 63 - mail : culture@ixelles.brussels

	Personne physique*	
≃	Nom, prénom :	
EU	Domicile:	
2	Code postal + Localité :	
R	N° de registre national :	
Д .	Gsm:	
IDENTITÉ DU PRENEUR	Mail:	
لىب	Personne morale	
	Nom:	
2		
DE	Siège social :	
=	Code postal + Localité :	
_	N° d'entreprise ou d'enregistrement :	
Personne de contact		
Nom, prénom :		
Gsm:		
Mail:		
<u>Facturation</u>		
Adre		
dessu		
N° de compte (IBAN + BIC):		
Nom	et type d'activité	
(Théâtre, danse, concert):		
,		
Date(s) et heure(s)		
de(s) répétition(s) :		
de(s) représentation(s) :		
(a) (b) (c) (c)		
Une occupation dure 8 heures dans la tranche de 9h00 à 0h00,		
veuillez spécifier ici les éventuels dépassements horaires - au minimum deux heures par service. Ces 8 heures incluent tout ce		
qui a trait à l'événement : montage, représentation, démontage, rangement, etc. Si 8 heures ne suffisent pas, il faut, en accord		
avec le Service de la Culture, prévoir des heures		
supplén	supplémentaires.	
entrées 🔲 gratuites		
payantes		
+ tarifs		
	T turns	
Utilis	ation du piano (80,00 €) :	
Utilisation du vidéoprojecteur (15,00 €) :		
(2000 lumen)		
Nom(s) Date et signature** :		

^{*}ou représentant d'une association de fait **dans le cas d'une personne morale, il faut que le ou les signataires disposent du pouvoir de représenter l'association, selon les publications idoines au moniteur.